

# Etape 2: L'inscription administrative en doctorat par IA web

 2020 / 2021

La procédure d'inscription en doctorat est à présent totalement dématérialisée

## Préalablement à votre inscription administrative

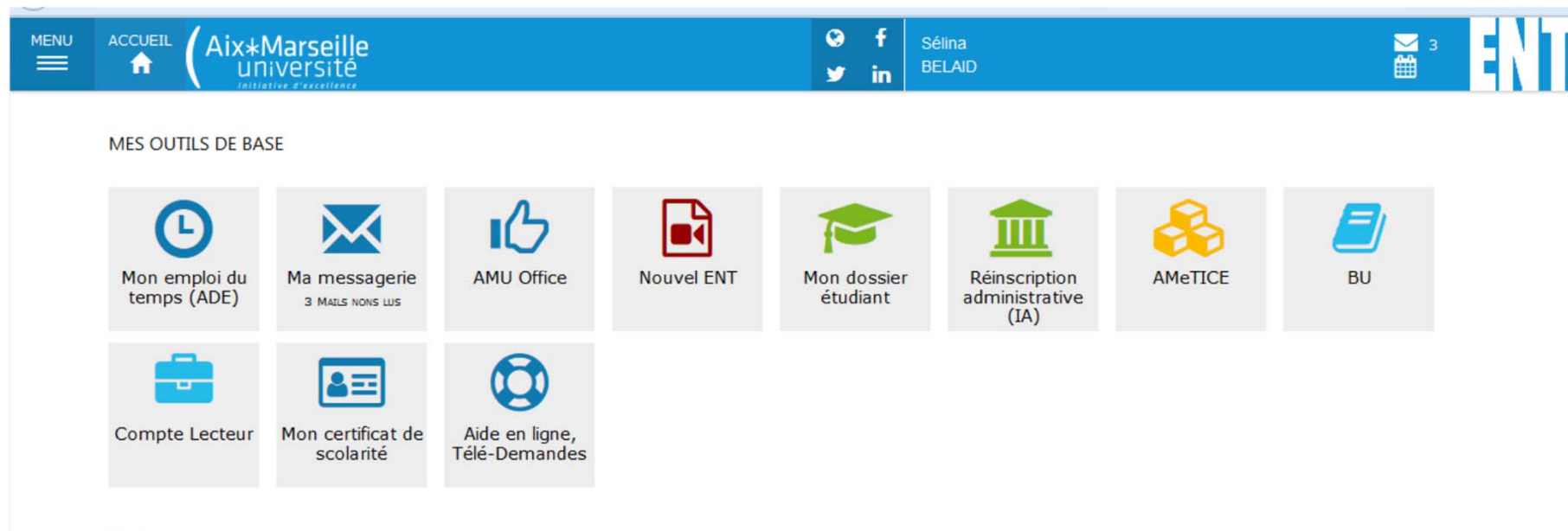
- 1 Vous devez avoir eu l'accord à votre demande d'inscription via ADUM par vos directeurs de thèse, de laboratoire et d'école doctorale
- 2 Vous devez vous être rendus sur le site [www.cvec.etudiant.gouv.fr](http://www.cvec.etudiant.gouv.fr) pour vous acquitter de la CVEC et télécharger l'attestation
- 3 Votre référente de scolarité vous a contacté

Vous venez de recevoir un mail d'ADUM vous informant que l'école doctorale a validé votre demande d'inscription:

Votre référente de scolarité va prendre contacte avec vous pour la finalisation de votre inscription.

 Aix\*Marseille  
université  
Initiative d'excellence

Pour les étudiants précédemment inscrits à AMU, vous devez vous connecter sur votre ENT et cliquer sur « Réinscription administrative »



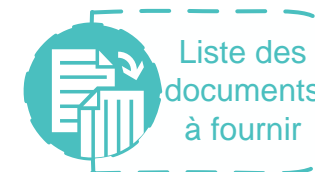
Une fois connecté à la plate forme de l'IA web, vous devez renseigner les différents champs et payer en ligne vos droits d'inscription par carte bleue.



Vos identifiants de connexion:

**Identifiant:** 1ère lettre du nom de famille, suivi du n° d'étudiant, **mot de passe:** n° INE

Le dépôt des pièces justificatives se fait en ligne sur votre ENT

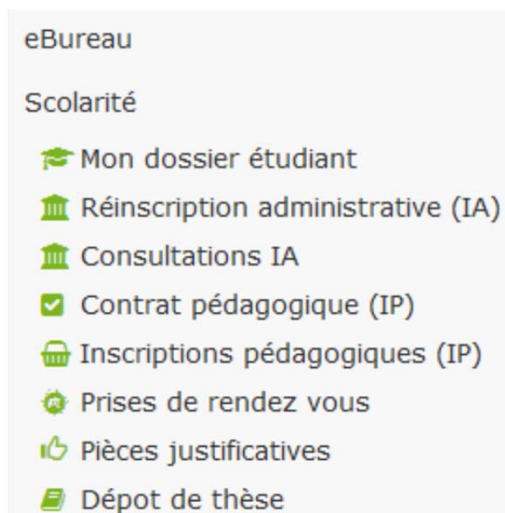


### 1. MENU

#### MES OUTILS DE BASE



### 2. Réinscription administrative



Vous visualisez les pièces attendues.  
Vous pouvez ajouter ou remplacer une pièce justificative en utilisation le « + Ajouter/Remplacer ».  
Vous pouvez aussi supprimer une pièce justificative grâce au bouton « X Supprimer ».

**N'oubliez pas de valider en cliquant sur le bouton « Enregistrer vis pièces »**

Si lors de votre connexion vous avez la mention suivante qui apparait,  
prenez contact avec votre référente de scolarité.  
(Car l'option n'est pas encore activée)



**ERREUR**

**Aucune inscription complémentaire ne peut vous être proposée par le web pour l'année en cours. Contacter la scolarité.**

Préalablement à votre inscription, vous devez vous être connecté(e) sur le site du CROUS pour mettre à jour votre situation au regard de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) : la saisie du numéro du certificat CVE est OBLIGATOIRE (que la CVE soit payée ou exonérée). Veillez à utiliser sur le site de a CVEC votre état-civil conforme à votre pièce d'identité.

[Retour](#)



En cas de problème de connexion:

[deve-assistance@univ-amu.fr](mailto:deve-assistance@univ-amu.fr)